

République du Sénégal

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

COMITE NATIONAL DE POLITIQUE ECONOMIQUE

**PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LE PACTE
DE CONVERGENCE, DE STABILITE, DE
CROISSANCE ET DE SOLIDARITE 2007-2009**

Novembre 2006

SOMMAIRE

I. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2005	4
I.1. Secteur réel et inflation.....	4
I.2. Finances publiques et dette.....	6
1.2.1. Les recettes	6
1.2.2. Les dépenses	6
I.3. Balance des paiements.....	8
I.4. Situation monétaire	9
II. LES TENDANCES POUR 2006	9
II.1. Secteur réel et inflation.....	9
II.2. Finances publiques et dette	11
II.2.1 Situation à fin septembre 2006.....	11
II.2.2 Les projections à fin décembre 2006	14
II.3. Balance des paiements.....	15
II.4. Situation monétaire.....	17
III. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2007- 2009	18
III.1. Orientations générales.....	18
III.2. Objectifs	19
III.3. Les politiques économiques.....	19
III.3.1. Politique budgétaire.....	20
III.3.2. Politique d'endettement	22
III.3.3. Politique de la monnaie et du crédit.....	23
IV. PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L'ANNEE 2007	25
IV.1. Secteur réel et inflation	25
IV.2. Finances publiques et dette	27
IV.3. Balance des paiements	29
IV.4. Situation monétaire	29
ANNEXE I : LES POLITIQUES SECTORIELLES	32

INTRODUCTION

Le Sénégal s'est inscrit ces dernières années dans une dynamique d'intégration économique et sociale, de concert avec les autres pays membres de l'UEMOA. En effet, la faiblesse des échanges commerciaux et le plafonnement de la croissance économique des pays de la zone ont poussé l'UEMOA à entreprendre d'importantes réformes en vue d'asseoir de meilleures stratégies d'insertion dans l'économie régionale et mondiale. Ces stratégies s'articulent autour de réformes relatives aux politiques fiscales et douanières ainsi qu'à l'harmonisation des outils permettant d'évaluer le respect de critères de convergence.

En 2005, la situation économique de l'Union a été soutenue et accélérée. En effet, la croissance du PIB est estimée à 4,4 % en 2005 contre 2,9 % en 2004. Toutefois, en 2006, un ralentissement est attendu avec un taux de croissance de 3,9%. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 0,5 % en 2004 contre 1,3 % en 2003.

La situation des finances publiques s'est dans l'ensemble légèrement détériorée. En effet, le déficit budgétaire de base est passé de 2,4% du PIB à 2,5% entre les années 2004 et 2005 et les recettes budgétaires de 16,5% du PIB à 16,3%. En conséquence, pour la plupart des économies de l'Union, l'état de convergence s'est dégradé.

Toutefois, le Sénégal a obtenu ces deux dernières années des résultats, dans l'ensemble encourageants, avec un taux de croissance réelle du PIB supérieur à 6% en moyenne. Le niveau d'inflation est resté maîtrisé et contenu en dessous du plafond communautaire de 3%. Au niveau des finances publiques, des efforts importants ont été déployés visant à améliorer le système de gestion des dépenses, à simplifier la fiscalité et à maintenir le déficit budgétaire à des niveaux soutenables. Cependant, le déficit du compte extérieur courant, hors transferts officiels, est resté à un niveau supérieur à la norme fixée par l'UEMOA. Au total, le Sénégal a pu consolider la stabilité de sa situation macroéconomique, en respectant en 2004 et en 2005, sept (07) des huit (08) critères de surveillance multilatérale.

En 2006, il est attendu une détérioration/amélioration de la situation des finances publiques liée aux subventions accordées à la SAR et à la SENELEC pour contenir l'effet de la hausse du cours du pétrole sur l'inflation. Il est également attendu un ralentissement de l'activité économique en raison de la crise énergétique et de celle des ICS.

Sur la période 2007-2009, le Gouvernement cherchera à consolider et à améliorer les résultats obtenus au niveau du secteur réel, des finances publiques, des comptes monétaires et des échanges extérieurs. A cet effet, la réalisation des objectifs sera fondée sur la poursuite d'une politique économique rigoureuse susceptible d'entraîner des mutations de qualité et permettre une meilleure articulation entre l'économie et le social avec notamment une amélioration du niveau de couverture des services sociaux.

Après la présentation de l'évolution récente de la situation économique pour l'année 2005 et les tendances en 2006, le Programme Pluriannuel passe en revue les objectifs et stratégies de convergence sur la période 2007-2009, les politiques économiques permettant sa mise en œuvre, avant de dégager le programme de convergence de l'année 2007 qui est cohérent avec le projet de loi de finances 2007.

I. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2005

I.1. Secteur réel et inflation

Après un léger repli observé en 2004, le rythme de l'activité économique est resté quasiment stable en 2005. La croissance du PIB réel s'est établie à 5,5% en 2005 contre 5,6% en 2004, grâce à une bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire qui ont crû respectivement de 9,4% et 5,3%. Quant au secteur secondaire, il a subi les effets de la flambée du prix du pétrole et des difficultés des ICS. Au total, il a enregistré un ralentissement avec un taux de croissance de 3,8% contre 6,2% en 2004.

La croissance du **secteur primaire** s'est établie à 9,4% après 2,7% en 2004, à la faveur de la relance du sous secteur agricole. Ce sous secteur a enregistré une croissance de 13,1% traduisant la qualité de la campagne agricole favorisée par une bonne répartition dans l'espace et dans le temps de la pluviométrie. Aussi, des investissements considérables ont été réalisés dans le secteur pour la maîtrise de l'eau et la promotion de la diversification des cultures, avec notamment les programmes maïs, niébé, manioc et sésame.

Le sous-secteur de l'élevage a progressé de 4,5% en 2005 contre 1,4% en 2004. Cette performance est imputable aux mesures prises pour favoriser la croissance du cheptel auxquelles s'ajoutent l'amélioration du taux d'exploitation consécutive à l'option de promotion de la production locale et la limitation des importations de viande.

S'agissant du sous-secteur de la pêche, il a connu une reprise suite à une nouvelle orientation qui vise l'amélioration de la compétitivité de la pêche industrielle et une meilleure valorisation des ressources halieutiques. Il a enregistré une croissance de 5,9% après une quasi stabilité en 2004.

En rapport avec l'objectif de maintien de l'équilibre écologique, la croissance du sous secteur des activités forestières et de la sylviculture s'est située à 1,3% en 2005.

S'agissant du **secteur secondaire**, il a enregistré un ralentissement en raison des difficultés des ICS et de la flambée du cours du baril de pétrole. La croissance du secteur est estimée à 3,8% contre 6,2% en 2004.

Les activités extractives ont accusé une baisse de 14,8% consécutive aux difficultés des ICS notamment au cours du dernier trimestre de l'année.

Le sous secteur des corps gras alimentaires, après avoir enregistré une baisse continue de 2002 à 2004, a renoué avec une légère croissance en 2005 (1%).

En raison de la contre performance des produits chimiques et des difficultés de l'activité de raffinage, le sous secteur des « autres industries » a enregistré une croissance de 1,5% contre 3,1% en 2004.

Le sous-secteur de l'énergie est resté dynamique, comme en 2004, et a progressé de 10% du fait notamment de l'ouverture de la nouvelle centrale du Cap des biches de 30 Mégawatts et de la disponibilité de l'électricité de Manantali.

S'agissant du sous-secteur du Bâtiment et Travaux Publics, sa croissance est restée très soutenue en raison des investissements publics dans les domaines des infrastructures de base et du dynamisme de la construction de logements par les ménages. Il a enregistré une hausse de 13% en 2005 contre 17,7% en 2004.

Le **secteur tertiaire**, moins affecté par la hausse du cours du pétrole, a enregistré une croissance de 5,3% en 2005 contre 6,3% un an plutôt. Cette décélération résulte du ralentissement de l'activité de transport (6,6% en 2005 contre 6,8% en 2004), des postes et télécommunications (12,5% en 2005 contre 21,5% en 2004) et du commerce (2,8% en 2005 contre 3,3 en 2004). Le léger repli du rythme des activités commerciales résulte de la baisse des marges sur le secteur secondaire. Celle-ci a été compensée par les réformes visant le renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'information sur les marchés.

Les offres de services de santé et d'éducation ont progressé respectivement de 3,2% et 3,8% suite aux efforts consentis dans ces secteurs prioritaires, notamment, le renforcement des effectifs à travers la politique de recrutement dans la fonction publique.

S'agissant de la demande, la **consommation finale**, a crû moins vite que le PIB en 2005 (5,1%). En conséquence, le taux d'épargne intérieure s'est amélioré en affichant un taux de 8,3% contre 8% en 2004.

L'**investissement** a progressé de 6,7% en termes réels, du fait de l'investissement public qui a été plus dynamique (10,8%) que l'investissement privé (5%). En conséquence, le taux d'investissement a atteint 23,7% contre 20,8% en 2004.

Globalement, la demande intérieure a augmenté de 6% en termes réels.

La demande **extérieure nette** a quant à elle accusé une baisse de 5,8% en termes réels du fait d'une hausse des importations (7,7%) plus importante que celle des exportations (2,2%).

S'agissant du niveau des prix, le déflateur du PIB est estimé à 2,4% en 2005 contre 0,4% en 2004. Cette hausse reflète en partie la flambée du prix du baril de pétrole. Cependant, son impact sur les prix à la consommation est resté modéré. En effet, le taux d'inflation annuelle mesuré par l'IHPC est ressorti à 1,7% en moyenne sur les douze mois de l'année 2005 contre une inflation de 0,5% en 2004, soit largement en dessous du seuil de 3% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Par ailleurs, l'économie sénégalaise a enregistré sur l'ensemble de l'année 2005 des gains de compétitivité de 2%, en raison d'un différentiel d'inflation favorable par rapport aux principaux partenaires. Au total, les gains de compétitivité cumulés depuis la dévaluation de 1994, sont estimés à plus de 32%, soit à peu près au même niveau qu'au lendemain de la dévaluation.

I.2. Finances publiques et dette

L'année 2005 a été marquée par la poursuite et la consolidation de l'assainissement des finances publiques qui s'est traduit par un bon comportement des recettes fiscales et un niveau satisfaisant d'exécution des dépenses publiques.

1.2.1. Les recettes

Les recettes budgétaires recouvrées cumulées à fin décembre 2005 sont évaluées à 880,2 milliards contre 776,8 milliards en 2004, soit une augmentation de 103,4 milliards en valeur absolue et 13,3% en valeur relative. Cette amélioration est le fait essentiellement des recettes fiscales qui ont progressé de 15,3% portant ainsi le taux de pression fiscale à 18,8 % contre un taux de 18,4% en 2004.

1.2.2. Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets sont évalués à 1103,6 milliards en 2005 contre 990,8 milliards en 2004, soit une hausse de 11,4% essentiellement imputable aux dépenses courantes.

Les dépenses courantes sont évaluées à 629 milliards en 2005 contre 553,9 milliards l'année précédente, soit une augmentation de 13,6%.

Les traitements et salaires passent ainsi de 217,6 milliards en 2004 à 254,9 milliards en 2005, soit une hausse de 37,3 milliards du fait notamment de la politique de recrutement et de rémunération dans la fonction publique.

Les intérêts sur la dette publique sont évalués à 40,9 milliards en 2005 contre 46,7 milliards l'année précédente, soit une diminution de 5,8 milliards, portant essentiellement sur la dette extérieure.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 333,2 milliards, contre 289,6 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 43,6 milliards en valeur absolue et de 15,1% en valeur relative, imputable notamment à la progression des dépenses de transfert et de subvention à la SENELEC et à la SAR pour faire face à la flambée des prix du pétrole.

S'agissant de l'investissement, les dépenses en capital se sont élevées à 454,7 milliards en 2005 contre 413,2 milliards l'année précédente enregistrant ainsi une hausse de 10% imputable aux dépenses en capital sur ressources internes. En effet, les dépenses en capital financées sur ressources internes se sont établies à 287 milliards contre 221,2 milliards l'année précédente, soit une hausse de 29,7% en valeur relative. Cette hausse des dépenses en capital est essentiellement due à l'intérêt porté par le gouvernement sur les secteurs sociaux de base identifiés dans le DSRP. Quant aux dépenses en capital sur ressources externes, elles ont accusé une baisse de 12,7% passant de 192 milliards en 2004 à 167,7 milliards en 2005.

Globalement, il résulte de l'exécution budgétaire 2005, un excédent budgétaire de base (hors PPTTE et coûts temporaires des réformes structurelles) de 56 milliards. Le déficit global sur la base des ordonnancements se situe à 3% du PIB contre 3,2% en 2004, soit une légère amélioration de 0,2 point, s'expliquant par la forte progression des recettes fiscales.

Le financement du déficit budgétaire s'est caractérisé sur le plan intérieur par un désengagement net de 28,5 milliards, le financement bancaire s'est établi à -45,4 milliards, traduisant la poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire.

En ce qui concerne le financement extérieur, il s'est établi à 161,3 milliards. Les tirages se sont élevés à 153,5 milliards dont 132,5 milliards de tirages sur prêts projets.

S'agissant de **la dette publique**, son poids a considérablement baissé suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE en avril 2004 et le passage au Club de Paris en juin 2004. L'encours de la dette publique s'élève au 31 décembre 2005 à 2101,5 milliards de Fcfa, soit environ 47% du Produit Intérieur Brut. La dette publique extérieure est estimée à 1944,8 milliards en décembre 2005 et augmente ainsi de 4,2% par rapport à son niveau de décembre 2004 qui était de 1865,1 milliards.

I.3. Balance des paiements

D'un niveau de 271 milliards, soit 6,5% du PIB en 2004, le déficit courant est passé à 382,9 milliards en 2005, soit 8,4 % du PIB. Cette évolution traduit celle de l'ensemble des composantes du compte courant.

Le déficit de la balance commerciale est estimé à 697,7 milliards en 2005 contre 521,1 milliards en 2004, soit une dégradation de 176,6 milliards traduisant un accroissement en valeur des importations de biens (189,3 milliards) plus important que celui des exportations (12,7 milliards).

Les exportations globales de biens sont estimées à 810,1 milliards en 2005 en progression de 1,6% par rapport à leur niveau de 2004. Cette évolution est attribuable à la bonne tenue des ventes à l'extérieur des produits arachidières, horticoles, pétroliers et du ciment.

Les importations de biens se sont établies en 2005 à 1507,8 milliards contre 1318,5 milliards un an plutôt, soit un accroissement de 14,4%, résultant principalement de la hausse des achats de produits pétroliers, de biens intermédiaires et de biens d'équipements.

En effet, la facture pétrolière est estimée en hausse de 55% en raison du raffermissement des cours, toutefois atténuée par la dépréciation du dollar. En définitive, les prix des produits pétroliers, exprimés en francs CFA ont progressé en moyenne de 40% en 2005.

Le déficit de la balance des services et revenus s'est établi à 88,2 milliards en 2005 contre 83,8 milliards en 2004 du fait de l'accroissement des sorties au titre du fret en liaison avec la hausse des importations.

L'excédent de la balance des transferts courants est évalué à 403 milliards en 2005 contre 333,9 milliards en 2004, soit une hausse de 69,1 milliards, résultant des transferts privés qui ont augmenté de 75,5 milliards. Quant aux transferts publics, ils sont passés sur la période de 64,3 milliards à 57,9 milliards du fait notamment de la réduction de l'aide budgétaire de 18,5 Milliards à 12,2 milliards.

Le compte de capital et d'opérations financières est arrêté à 377,6 milliards en 2005 contre 368,3 milliards en 2004, soit un accroissement de 9,3 milliards dû à l'amélioration du compte des opérations financières.

En définitive, la balance des paiements dégage en 2005 un solde global déficitaire de 5,3 milliards. Cette évolution est imputable à la détérioration du compte des transactions courantes.

I.4. Situation monétaire

La situation monétaire en 2005 est marquée par une baisse de 10,7 milliards des avoirs extérieurs nets, une hausse de 17,1 % du crédit intérieur et une expansion de 7,4 % de la masse monétaire.

La position extérieure nette des institutions monétaires passe de 670,3 milliards en décembre 2004 à 659,6 milliards en décembre 2005, soit une baisse de 10,7 milliards essentiellement imputable aux Banques primaires.

S'agissant du crédit intérieur, il s'établit à 1031,8 milliards en décembre 2005 contre 880,9 milliards en décembre 2004, soit une hausse de 150,9 milliards, imputable à l'accroissement des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement s'est améliorée de 59,2 milliards entre 2004 et 2005 en passant de 242 milliards en décembre 2004 à -35,2 milliards en 2005. Ce qui traduit un désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire au profit du secteur privé.

En revanche, l'encours des crédits à l'économie a crû de 210,1 milliards, passant de 856,9 milliards à 1067 milliards du fait d'une augmentation des crédits ordinaires.

La masse monétaire a progressé de 7,4% en 2005, passant de 1445,8 milliards en décembre 2004 à 1553,3 milliards en décembre 2005. Cet accroissement de la liquidité globale profitant à la fois aux dépôts constitués auprès des banques et des CCP par les particuliers et entreprises privées qui progressent de 6,7% et à la circulation fiduciaire qui augmente de 9,7%.

II. LES TENDANCES POUR 2006

II.1. Secteur réel et inflation

Après une croissance de 5,5% enregistrée en 2005, l'activité économique en 2006 est marquée par la persistance de la hausse des prix du baril de pétrole et les difficultés des Industries Chimiques du Sénégal, laissant augurer une **croissance réelle du PIB de 3,6%**. Ce résultat s'explique par les faibles performances du secteur industriel, atténuées par la bonne performance du secteur primaire et le dynamisme du secteur tertiaire.

Au niveau **du secteur primaire**, la croissance est estimée en 2006 à 6,8% contre 9,4% en 2005, en raison du ralentissement de l'activité dans tous les sous-secteurs. La croissance du sous- secteur agricole est attendue à 10,4%, du fait notamment de l'amélioration de la production horticole et des programmes de promotion des cultures vivrières qui ont crû de 10,8%.

Quant au sous secteur de l'élevage, il devrait progresser de 2,6% contre 4,5% en 2005.

Pour ce qui est du sous-secteur de la pêche, il devrait afficher une légère baisse de la production, liée à la rareté de la ressource, à la hausse des prix des intrants notamment le pétrole et au phénomène de l'émigration clandestine. La croissance du sous secteur est attendue en baisse de 0,1%.

Le sous secteur des activités forestières et de la sylviculture devrait progresser de 1,3%, soit au même rythme qu'en 2005.

S'agissant **du secteur secondaire**, il a fortement subi l'effet de la poursuite de la hausse des prix du pétrole et des difficultés des ICS qui ont quasiment arrêté leur production de février à septembre 2006. Sa croissance est attendue, en 2006, en baisse de 1,3% contre une hausse de 3,8% en 2005. Les industries extractives devraient afficher une baisse de 18,7%, suite à la chute de la production de phosphate.

En ce qui concerne le sous secteur des corps gras alimentaires, malgré la hausse de la production d'arachide, son activité est projetée en baisse de 25,6% sur la base des tendances observées sur les six premiers mois de l'année et au regard du niveau de collecte d'arachides relativement faible.

Le sous secteur des autres industries devrait enregistrer une baisse de 6% contre une croissance de 1,5% en 2005. Cette contre performance s'explique essentiellement par les effets directs de la hausse des prix des produits pétroliers sur le sous secteur du raffinage de pétrole qui devrait chuter de 44% et de la baisse attendue des industries des produits chimiques de 34,5% consécutive à l'arrêt partiel (de février à septembre 2006) de la production d'engrais et d'acide phosphorique.

S'agissant du sous secteur de l'Energie, sa croissance devrait s'établir à 1,8% en 2006 malgré les problèmes d'approvisionnement en fuel de la SENELEC.

Quant au sous secteur des BTP, il reste toujours dynamique avec une progression attendue à 15,0%, reflétant la vigueur des travaux publics et l'investissement des ménages dans le logement.

Pour ce qui est **du secteur tertiaire**, sa croissance est projetée à 4,6%, essentiellement tirée par le sous-secteur des Postes et Télécommunications qui devrait enregistrer une progression de 14,9%. Quant au sous secteur des Transports, il devrait baisser de 2,5% en 2006, en raison des effets induits de la crise des ICS et de la flambée du prix du pétrole.

Les activités commerciales devraient croître de 2,0% en 2006, contre une croissance de 2,8% en 2005. Le ralentissement de ce sous secteur serait lié à la baisse des marges sur les produits du secondaire.

Concernant **les emplois du PIB**, la consommation finale devrait croître plus vite (5%) que le PIB. En conséquence, le taux d'épargne intérieure devrait s'établir à 7% contre un taux de 8,3% en 2005. La croissance économique serait tirée par l'investissement qui devrait croître de 6,8% à la faveur du dynamisme de l'investissement public qui progresserait de 11,6%. L'investissement privé est attendu en hausse de 4,8%.

Globalement, la demande intérieure réelle augmenterait de 5,9% en 2006 contre 6% en 2005.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, elle devrait baisser de 2,1% en raison de la contraction des exportations. En effet, celles-ci devraient enregistrer une baisse de 9%, résultant de la forte baisse de plus de 80% des exportations de produits chimiques, mais également de la diminution des exportations de produits halieutiques notamment les produits frais. Quant aux importations globales, elles augmenteraient en volume de 2,4%, malgré la baisse des importations de produits alimentaires.

Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté en hausse de 3% par rapport à 2005. Cette hausse résulterait essentiellement de la flambée du prix du baril de pétrole. Par contre, le taux d'inflation mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) devrait se situer autour de 2%.

II.2. Finances publiques et dette

II.2.1 Situation à fin septembre 2006

L'exécution budgétaire sur les neuf premiers mois de l'année 2006 a été marquée par un recouvrement satisfaisant des recettes malgré l'application de la réforme fiscale relative à la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés et le contexte de ralentissement au niveau de l'activité industrielle. Les dépenses ont été caractérisées par une progression importante des dépenses courantes, en raison des subventions et transferts pour contenir l'effet sur l'inflation de la hausse du prix du baril de pétrole.

Les recettes budgétaires recouvrées à fin septembre 2006 sont établies à 705,6 milliards contre 663,6 milliards à la même période en 2005, soit une augmentation de 41,9 milliards en valeur absolue et de 6,3% en valeur relative. Cette hausse provient essentiellement des recettes fiscales.

Les **recettes fiscales** sont chiffrées à 677,6 milliards en cumul à fin septembre 2006 contre 637,5 milliards un an auparavant, soit une augmentation de 40,1 milliards en valeur absolue et 6,3% en valeur relative. Cette progression est due à l'évolution favorable des impôts indirects, notamment les droits de douane et la TVA intérieure hors pétrole.

S'agissant des **impôts indirects**, les recouvrements ont atteint 470,7 milliards sur les neuf premiers mois de 2006 contre 430,9 milliards à la même période de l'année précédente, soit un accroissement de 39,8 milliards en valeur absolue et de 9,2% en valeur relative. Cette hausse provient du bon comportement de la TVA à l'importation sur le pétrole, des droits de porte et de la TVA intérieure hors pétrole. Ces hausses ont permis d'atténuer les difficultés notées sur la TVA intérieure sur le pétrole et sur les taxes spécifiques.

Pour ce qui est de la **TVA à l'importation**, elle a progressé de 20,5 milliards, en passant de 133,3 milliards à fin septembre 2005 à 153,8 milliards en fin septembre 2006. Cette hausse est tirée par la TVA à l'importation sur le pétrole qui augmente de 17,2 milliards à la faveur du niveau élevé du prix du baril.

Les recouvrements de la **TVA intérieure hors pétrole** se sont établis à 111 milliards contre 98,6 milliards à la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 12,4 milliards en valeur absolue et de 12,6% en valeur relative. Par contre, la **TVA intérieure sur le pétrole** subit une contre performance passant de 13 milliards en fin septembre 2005 à 9,3 milliards en fin septembre 2006, soit un repli de 3,9 milliards. Celui-ci provient en grande partie du ralentissement de l'activité au niveau du secteur secondaire notamment l'activité de raffinage. Le recouvrement de la **Taxe spécifique sur le pétrole** a été également moins important que l'année précédente, avec 46,3 milliards en fin septembre 2006, contre 51,3 milliards à la même période de l'année précédente, soit une baisse de 9,7% en valeur relative.

Pour ce qui est des **droits de porte**, ils sont chiffrés à 110,2 milliards en fin septembre 2006 contre 93,9 milliards un an auparavant, soit une amélioration de 16,3 milliards en valeur absolue et de 17% en termes relatifs.

S'agissant des impôts directs, les recouvrements se sont établis à 180,2 milliards sur les neuf premiers de 2006, se situant ainsi au même niveau à la même période de l'année précédente. Cette stabilité fait suite aux effets de la mesure de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (de 33% à 25%). Ainsi, après 81,9 milliards à fin septembre 2005, les recouvrements d'impôt sur les sociétés se sont situés à 78,6 milliards en fin septembre 2006, soit une baisse de 3,3 milliards. Quant à l'impôt sur les revenus des personnes

physiques, il a progressé de 2,2 milliards, passant de 76,7 milliards en septembre 2005 à 78,9 milliards en fin septembre 2006. L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et sur les créances mobilières (IRVM/IRCM), s'est chiffré à 14,3 milliards à fin septembre 2006 contre 13,3 milliards auparavant, augmentant ainsi de 1 milliard.

Le montant recouvré des **droits d'enregistrement et de timbres** est de 26,6 milliards sur les neuf premiers mois de 2006 contre 26,4 milliards à la même période de 2005, soit une légère hausse de 0,9% en glissement.

En ce qui concerne les **recettes non fiscales**, elles se sont établies à fin septembre 2006 à 28 milliards contre 26,1 milliards un an auparavant, soit une progression de 1,9 milliard, grâce notamment aux bons comportements des produits financiers et dans une moindre mesure des autres recettes non fiscales.

Le montant total des dons à fin septembre 2006 s'établit à 38 milliards contre 42,2 milliards à la même période de l'année précédente, soit une baisse de 4,2 milliards, provenant des dons en capital. En effet, ceux-ci sont chiffrés à 30,9 milliards à fin septembre 2006 contre 35,9 milliards à la même période en 2005.

Les **dépenses totales et prêts nets** sont chiffrées à 907,5 milliards pour les neuf premiers mois de 2006 contre 696,8 milliards un an auparavant, soit une augmentation de 210,7 milliards en valeur absolue et de 30,2% en valeur relative. Cette hausse concerne notamment les dépenses courantes et les dépenses d'investissement sur ressources internes.

Les dépenses courantes totales sont évaluées à 591,4 milliards contre 453,7 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 137,7 milliards en valeur absolue et de 30,4% en valeur relative.

Les traitements et salaires ont progressé en glissement de 22 milliards, passant de 185,9 milliards en cumul à fin septembre 2005 à 207,8 milliards sur les neuf premiers mois de 2006, soit une hausse relative de 11,8%. Celle-ci provient essentiellement des effets des deux premières vagues du programme de recrutement et ainsi que de la politique de rémunération au niveau de la fonction publique. Les **intérêts sur la dette publique** sont chiffrés à 33,6 milliards en cumul sur les neuf premiers mois de 2006 contre 29,6 milliards un an auparavant, soit une hausse de 4 milliards en valeur absolue et de 13,7% en valeur relative, imputable à la dette intérieure. Les **autres dépenses courantes** se chiffrent à 349,9 milliards en cumul à fin septembre 2006 contre 238,2 milliards à la même période de

l'année précédente, soit une hausse de 111,7 milliards en valeur absolue et 46,9% en valeur relative. Cette hausse est due aux subventions et transferts consenties au secteur énergétique (SENELEC, pétroliers), afin d'atténuer les effets de la flambée des cours du baril de pétrole sur le pouvoir d'achat des ménages.

S'agissant des investissements, les dépenses en capital totales sont passées de 256,1 milliards sur les neuf premiers mois de 2005 à 310,9 milliards sur la même période en 2006, soit une progression de 54,9 milliards, en raison d'une forte progression de l'investissement sur ressources internes atténué par le repli observé sur le niveau d'exécution des dépenses en capital sur ressources extérieures.

Ainsi, les dépenses en capital financées sur ressources internes ont progressé de 73,1 milliards, en atteignant 219,2 milliards contre 146,1 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 50% en valeur relative. Par contre, les dépenses en capital sur ressources extérieures sont chiffrées à 91,7 milliards à fin septembre 2006 contre 110 milliards à fin septembre 2005, soit une baisse de 18,2 milliards en valeur absolue et de 16,6% en valeur relative.

Le financement extérieur net est estimé à 85,3 milliards sur les neuf premiers mois de 2006 contre 109 milliards à la même période en 2005. Le financement intérieur net est estimé à 78,7 milliards en cumul à fin septembre 2006, contre -119,6 milliards un an auparavant. La Position Nette du Gouvernement s'est améliorée de 15,3 milliards par rapport à 2005.

S'agissant de **la dette publique**, dans le cadre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), la Banque Mondiale et le groupe BAD/FAD ont mis en œuvre l'annulation de dette du Sénégal au cours du troisième trimestre de 2006. Ainsi, l'encours de la dette publique extérieure évalué à 1869,0 milliards en juin 2006 est estimé à 844,9 milliards à fin septembre 2006, soit une baisse de 1024,1 milliards F CFA. Au total, la dette publique est évaluée à environ 900 milliards FCFA.

II.2.2 Les projections à fin décembre 2006

Les prévisions budgétaires pour l'année 2006 établies sur la base des tendances observées arrêtent les recettes et dépenses totales respectivement à 1044,6 milliards et 1311,8 milliards.

Les recettes fiscales s'élèveraient à 926,9 milliards enregistrant ainsi une progression de 76,1 milliards relativement à l'année précédente, soit une pression fiscale de 19,1%.

Les dépenses ordinaires sont prévues à 776,9 milliards contre 629 milliards en 2005 soit une hausse de 23,5%. La masse salariale est projetée à 284 milliards contre 254,9 milliards en 2005 soit une progression de 11,4% imputable en partie au recrutement spécial dans la fonction publique et à la politique de rémunération. Toutefois, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait s'établir à 30,6% demeurant en deçà du plafond de 35% retenu dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

Les autres dépenses courantes sont attendues à 455,8 milliards contre 333,2 milliards en 2005 soit une hausse de 36,8% imputable essentiellement aux transferts accordés à la SAR et à la SENELEC de plus de 100 milliards.

Les dépenses en capital devraient se situer à 519,3 milliards, enregistrant ainsi une progression de 14,2% par rapport à l'année précédente. Les dépenses en capital sur financement interne s'élèveraient à 323,4 milliards contre 287 milliards en 2005 soit un accroissement de 12,7%. Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales serait ainsi de 34,9%, soit largement au delà du seuil de 20% fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

Globalement, au terme de l'exécution budgétaire 2006, le solde budgétaire de base (hors dépenses PPTTE et coûts des réformes structurelles) devrait connaître un déficit de 1,2 % du PIB. Quant au déficit global (dons compris), il s'établirait à 5,5% du PIB en raison notamment de l'exécution des dépenses PPTTE et des appuis de l'Etat au secteur énergétique destinés à éviter une envolée des prix.

Pour ce qui est du **financement**, le recours aux ressources extérieures nettes est attendu à 131 milliards en 2006, composés essentiellement des tirages sur prêts projets et programme (180 milliards). La position nette du gouvernement s'est améliorée de 2,2 milliards par rapport à 2005 traduisant la poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire.

Concernant la dette publique, le Sénégal présente, au lendemain de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale toutes les conditions de viabilité de la dette et de soutenabilité des finances publiques. L'encours de la dette publique s'établirait à 900 milliards en 2006, soit un taux d'endettement total de 18,6% contre un taux de 50% en 2005, soit largement en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA.

II.3. Balance des paiements

La balance des paiements du Sénégal devrait faire ressortir, en 2006, un solde global excédentaire de 136,9 milliards contre un déficit de 5,3 milliards en 2005. Cette évolution serait due à la bonne évolution du compte de capital et d'opérations financières, suite à l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale.

Le déficit du compte courant devrait s'établir à 425,2 milliards soit 8,8% du PIB en 2006 contre 8,4% en 2005. Cette évolution du compte courant serait liée à celle de la balance commerciale.

Le déficit de la balance commerciale s'établirait à 824,5 milliards en 2006 contre 697,7 milliards en 2005, soit une dégradation de 126,8 milliards consécutive à une baisse des exportations de 44,1 milliards et une hausse des importations de 82,7 milliards.

Les exportations passeraient de 810,1 milliards en 2005 à 766 milliards en 2006, soit une baisse de 5,4% liée notamment à la forte chute des ventes de produits chimiques. Les importations s'établiraient à 1590,5 milliards en 2006 contre 1507,8 milliards en 2005, soit une hausse de 5,5%. Cette évolution est imputable essentiellement à la hausse de la facture pétrolière.

Concernant la balance des services et revenus nets, le solde passerait de 68,5 milliards en 2005 à 69,7 milliards en 2006, soit un accroissement de 1,2 milliards.

L'excédent des transferts courants est projeté à 484,2 milliards en 2006 contre 403 milliards en 2005, soit une hausse de 81,2 milliards qui traduit l'évolution contrastée des transferts courants publics et privés. En effet, les transferts courants publics passeraient de 57,9 milliards en 2005 à 58,4 milliards en 2006 soit une quasi stabilité tandis que les transferts privés, constitués essentiellement des envois de fonds des travailleurs expatriés, passeraient de 345,1 milliards à 425,8 milliards soit une hausse de 80,7 milliards.

Le compte de capital et d'opérations financières est arrêté à 562,2 milliards en 2006 contre 377,6 milliards en 2005 soit une hausse de 48,9% en valeur relative.

Les transferts en capital sont évalués à 1192,9 milliards en 2006 contre 101,7 milliards en 2005, soit une forte hausse de 1091,2 milliards due à l'assistance au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette.

Le solde du compte d'opérations financières s'établirait pour sa part en déficit de 630,7 milliards en 2006 contre un excédent de 275,9 milliards en 2005, imputable essentiellement aux capitaux publics.

II.4. Situation monétaire

La situation monétaire en 2006 devrait se caractériser par un renforcement de 20,8% des avoirs extérieurs nets, une hausse de 4,7% du crédit intérieur et une progression de 11,9% de la masse monétaire.

La position extérieure nette des institutions monétaires s'établirait à 796,5 milliards en décembre 2006 contre 659,6 milliards en décembre 2005, soit une amélioration de 136,9 milliards imputable exclusivement à la Banque Centrale.

Le crédit intérieur, quant à lui, s'établirait à 1079,8 milliards en décembre 2006 contre 1031,8 milliards en décembre 2005 soit une hausse de 48 milliards imputable à l'accroissement des crédits à l'économie, la Position Nette du Gouvernement étant prévue en amélioration sur la période.

En effet, la Position Nette du Gouvernement est projetée en baisse de 12,4 milliards et devrait passer de -35,2 milliards en décembre 2005 à -47,6 milliards à fin décembre 2006 traduisant une position créditrice du Gouvernement.

En revanche, l'encours des crédits à l'économie s'accroîtrait de 60,4 milliards, passant de 1067 milliards à 1127,4 milliards du fait d'une augmentation attendue des crédits ordinaires de 5,7%, les crédits de campagne étant projetés pratiquement au même niveau qu'en 2005 soit 10 milliards.

La masse monétaire progresserait pour sa part de 11,9 % en 2006, passant de 1553,3 milliards en décembre 2005 à 1738,2 milliards en décembre 2006. Cette progression de la liquidité globale profiterait aux dépôts constitués auprès des banques et des CCP par les particuliers et entreprises privées (+74,2 milliards) et à la circulation fiduciaire (+33,4 milliards).

Globalement, la situation monétaire du Sénégal serait marquée en 2006 par une poursuite de l'amélioration de la position extérieure nette et d'une progression du crédit intérieur engendrant ainsi une hausse sensible de la masse monétaire du fait notamment de la hausse des avoirs extérieurs nets consécutive à l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale.

III. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2007- 2009

III.1. Orientations générales

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme continueront de s'inspirer des orientations déclinées dans le DSRP avec notamment la nécessité de satisfaire la demande sociale croissante. Aussi, le Gouvernement entreprend-il d'accélérer la croissance dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de maintien des bonnes pratiques en matière de gestion budgétaire et monétaire.

La formulation de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) est pratiquement bouclée et sa mise en œuvre à partir de 2007 devrait permettre d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique et de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Pour réussir la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée, le Sénégal mettra en place un environnement des affaires de classe internationale pour le secteur privé. Aussi, un certain nombre d'entraves au développement du secteur privé seront levées notamment la lourdeur des procédures administratives, les difficultés d'accès au financement et le manque d'infrastructures dont une des conséquences est l'engorgement de Dakar et enfin assurer une plus grande transparence dans les marchés publics.

A cet égard, les réformes déjà en cours, conjuguées aux politiques visant la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé, l'efficacité du système judiciaire, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la gouvernance locale et des services de l'administration publique, devraient davantage renforcer l'attractivité de l'économie sénégalaise.

A court et moyen terme, notamment sur la période 2007-2009, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Le cadrage macroéconomique est inspiré par les principes directeurs du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité mis en place au sein de l'UEMOA. Ces principes directeurs sont articulés autour des huit objectifs suivants:

- i. maintenir le ratio du solde budgétaire de base (hors PPTTE et CTRS) rapporté au PIB nominal à un niveau supérieur ou égal à 0 % ;
- ii. maintenir le taux d'inflation annuel moyen à 3 % au maximum par an ;

- iii. maintenir le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, à un niveau inférieur à 70 % ;
- iv. assurer une non - accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante ;
- v. maintenir le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, à un niveau inférieur ou égal à 35 % ;
- vi. maintenir le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales à un niveau supérieur ou égal à 20 % ;
- vii. amener le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal à un niveau inférieur ou égal à 5% ;
- viii. (viii) maintenir le taux de pression fiscale à un niveau supérieur ou égal à 17 %.

III.2. Objectifs

Sur la période 2007 – 2009, le Sénégal oeuvrera à maintenir et consolider la stabilité économique et financière et s'engage à créer les conditions du respect des normes indiquées ci-dessus en 2007. Il entamera la mise en oeuvre des mesures visant à ramener à terme le déficit du compte courant de la balance des paiements en dessous du plafond communautaire de 5%.

Le programme pour 2007-2009 vise à : (i) porter le taux de croissance moyen à plus de 6% à partir de 2007, après 3,6% en 2006 ; (ii) maintenir une stabilité des prix en ligne avec celui de ses principaux partenaires ; et (iii) contenir le déficit public et du compte courant de la balance des paiements, dons inclus, à un niveau soutenable.

Le programme se fixe également comme objectifs l'amélioration de la gouvernance et la mise en oeuvre de réformes essentielles à la levée progressive des principaux obstacles à la croissance de l'investissement privé et à l'élimination des risques de déséquilibres financiers majeurs d'origine publique ou parapublique.

III.3. Les politiques économiques

La politique économique sera centrée autour de la stratégie de réduction de la pauvreté qui nécessite la réalisation de taux de croissance élevés, une bonne maîtrise de l'inflation et une gestion financière et monétaire vertueuse. A cet effet, le gouvernement

poursuivra la diversification de l'économie, un facteur déterminant du succès de la politique de croissance soutenue à moyen terme et mettra l'accent sur le renforcement de la productivité et de la compétitivité.

A cet effet, une attention particulière est portée au sous-secteur de l'énergie qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance. Pour accroître les capacités de production énergétique et réduire la dépendance du pays vis-à-vis du pétrole, le gouvernement soutiendra la SENELEC pour la réalisation de centrales à vapeur fonctionnant au charbon d'ici 2010 et la mise en œuvre des projets d'aménagement hydroélectriques au plan sous régional notamment dans le cadre de l'OMVS, de l'OMVG et avec la République de Guinée (projet hydroélectrique de Swapeti). Le gouvernement entend également mettre en place un dispositif de sécurisation des importations de produits pétroliers à travers la création d'un fonds de sécurisation.

Le gouvernement contribuera à l'amélioration de la compétitivité des entreprises grâce au programme de mise à niveau des entreprises, en vue de mieux préparer leur insertion dans le contexte nouveau des Accords de Partenariat Economique (APE).

Pour ce qui est des infrastructures, le Sénégal s'est engagé depuis quelques années dans un vaste programme de renforcement des capacités, à travers notamment l'investissement dans les infrastructures, conformément aux orientations du NEPAD. Les secteurs couverts sont le transport, l'énergie, l'hydraulique et les infrastructures rurales.

Au plan fiscal, plusieurs mesures ont été déjà prises pour améliorer l'environnement des affaires. Celles-ci sont renforcées par des dispositions nouvelles destinées à accompagner la SCA.

III.3.1. Politique budgétaire

La politique budgétaire visera à orienter davantage la structure du budget vers les secteurs prioritaires définis dans le DSRP et à assurer une croissance économique soutenue en améliorant l'environnement des affaires.

Les secteurs sociaux notamment la Santé et l'Education resteront les priorités dans l'allocation des ressources budgétaires conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Le projet de budget 2007 prévoit la poursuite de la stratégie de rémunération dans la fonction publique et alloue plus de la moitié (51,6%) du budget de fonctionnement aux secteurs de l'Education (41%) et de la Santé (10,6%).

Le Gouvernement envisage de nouvelles mesures fiscales pour renforcer l'environnement des affaires. Ainsi, après avoir baissé le taux d'imposition sur les sociétés de 33% à 25%, le Gouvernement entend supprimer la taxe d'égalisation à partir de 2007, et réviser le système de taxation des produits pétroliers en vue de réduire les coûts des facteurs de production des entreprises et la consommation électrique des administrations. Aussi, pour améliorer l'efficacité de la perception des impôts, le Gouvernement envisage l'installation au Trésor d'un nouveau logiciel de recouvrement permettant de rendre opérationnelle l'interconnexion entre le Trésor, la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) et la Direction Générale des Douanes (DGD). Le logiciel SIGTAS (Système Intégré de Gestion des Taxes) sera également installé à la Direction Générale des Impôts et Domaines.

Pour améliorer la transparence budgétaire, le Gouvernement a préparé un plan d'actions cohérent avec les recommandations du Rapport sur l'Observation des Normes et Codes (RONC) du FMI et celles du CFAA. Il s'agit notamment de : (i) améliorer la qualité de l'information présentée dans la Loi de Finances, en présentant des informations détaillées sur les ressources versées aux agences, établissements publics, fonds et autres démembrements financiers de l'Etat, les compensations financières complètes sur les activités quasi budgétaires et les exemptions à la fiscalité ; (ii) préparer le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et le Programme Triennal d'Investissement (PTIP) sur une base économique et (iii) raccourcir la période complémentaire notamment la phase comptable (paiement).

Pour améliorer le suivi informatisé de l'exécution budgétaire, le gouvernement envisage l'extension du logiciel (SIGFIP), mis en place à cet effet, à la phase de paiement. L'installation du logiciel de comptabilité publique (ASTER) au Trésor contribuera à améliorer la gestion des dépenses publiques. La déconcentration de l'ordonnancement, effective pour six ministères (Education, Santé, Environnement, Justice, Agriculture et Equipement), sera étendue à l'ensemble des ministères afin d'accélérer les procédures d'exécution des dépenses grâce à la présence d'ordonnateurs délégués et de Contrôleurs des Opérations Financières (COF) dans ces ministères et un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sera mis en œuvre pour ces ministères.

Les infrastructures publiques ayant un impact réel sur les coûts des facteurs de production seront renforcées. Un accent particulier sera accordé au secteur du transport avec notamment la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la

Mobilité Urbaine (PAMU) ainsi que les travaux dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique qui visent à désengorger la ville de Dakar. La mise en œuvre de la plateforme de Diamniadio, grâce à l'éligibilité en 2005 et 2006 au Millenium Challenge Account (MCA) permettra de mettre à la disposition des investisseurs privés un foncier aménagé et sécurisé.

Par ailleurs, les principes édictés dans le code de transparence de l'UEMOA concernant la fiabilité des finances publiques seront respectés avec la mise à disposition du public, d'informations statistiques exhaustives, notamment celles relatives aux lois de finances, de règlement et au TOFE à bonne date.

III.3.2. Politique d'endettement

La politique des nouveaux financements adoptée jusqu'ici sera poursuivie et renforcée en privilégiant la recherche de dons et de prêts hautement concessionnels. En effet, le gouvernement ne contractera pas et ne garantira pas des emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles (dont la composante don soit inférieure à 35 pour cent du montant effectif de l'emprunt) et il n'accumulera pas d'arriérés.

La viabilité de la dette publique confirmée suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, a été renforcée grâce à l'admission à l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

Toutefois, cette viabilité pourrait être remise en question en cas de chocs récurrents sur l'économie qui pourraient conduire à une croissance moyenne d'un peu moins de 3 pour cent par an.

Les Analyses de Viabilité de la Dette seront poursuivies pour aider à la définition d'une politique d'endettement compatible avec le cadrage macroéconomique à moyen et long terme.

Les dispositions quant à l'autorisation préalable par le Ministre des Finances de tout emprunt extérieur des entités publiques telles que définies dans la circulaire primatoriale du 24 novembre 2003 seront appliquées rigoureusement.

Le gouvernement a également mis en place un dispositif de suivi permettant de s'assurer que les entreprises publiques prennent dûment en compte les considérations de rentabilité et de soutenabilité avant de s'endetter. A cet effet, une circulaire ministérielle a été envoyée aux présidents des Conseils d'Administration des entreprises publiques les enjoignant de respecter ces principes.

Par ailleurs, la maîtrise des pratiques des bailleurs de fonds sera améliorée, afin d'optimiser la recherche de nouveaux financements. Un accent particulier sera mis dans le renforcement de la capacité d'absorption des ressources mobilisées avec la poursuite des réformes déjà engagées relatives aux procédures de dépenses publiques et de passation de marchés.

III.3.3. Politique de la monnaie et du crédit

La politique de la monnaie et du crédit continuera de s'inscrire dans la consolidation de la stabilité monétaire de l'Union tout en autorisant un financement approprié de l'activité économique. Elle demeurera fondée sur des instruments indirects. Ainsi, une place importante sera accordée à la mise en œuvre des orientations ci-après :

- l'incitation des Etats de l'Union à recourir davantage au marché de titres publics pour couvrir leurs besoins de financement ;
- l'approfondissement du marché monétaire et du marché financier régional, en vue de favoriser la modernisation et la diversification des modalités de financement des économies ;
- le renforcement de la surveillance de la qualité des crédits octroyés, afin de préserver la solidité du système bancaire et renforcer sa capacité à mobiliser les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins du secteur privé.

○ **Tableau 1 : CRITERES DE CONVERGENCE 2007-209**

	2005	2006	2007	2008	2009
CRITERES DE 1er RANG					
Solde budgétaire de base/PIB	-0,3%	-2,7%	-3,5%	-1,0%	-0,8%
Hors PPTE et Coûts Temporaires des Réformes Structurelles	1,2%	-1,2%	-1,8%	0,0%	0,2%
Inflation	1,7%	2%	2,0%	2,0%	2,0%
Taux d'endettement total/1	50,0%	18,6%	<15%	<15%	<15%
Arriérés de paiement	0	0	0	0	0
CRITERES DE 2nd RANG					
Masse salariale/recettes fiscales	30%	30,6%	32,2%	31,8%	31,3%
Dépenses en capital sur ressources internes (hors PPTE)/recettes fiscales	26,6%	28,1%	31,3%	31,6%	32,1%
Dépenses en capital sur ressources internes (y/c PPTE)/recettes fiscales	33,7%	34,9%	38%	36,6%	37%
Solde extérieur courant (hors transferts Officiels.)/PIB	-9,8%	-10,1%	-9,2%	-8,2%	-8%
Pression fiscale (en % du PIB)	18,8%	19,1%	18,8%	18,9%	18,9%
AUTRES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD					
déficit budgétaire global (hors dons)/ PIB	-4,7%	-7,3%	-7,7%	-5,2%	-5%
taux de croissance réel du PIB	5,5%	3,6%	5,8%	6,0%	6,2%
taux de croissance démographique					
taux d'investissement	23,7%	25,4%	23,3%	22,9%	23%
taux d'épargne intérieure	8,3%	7%	7,9%	9%	10,2%
service de la dette publique extérieure / recettes budgétaires	11,8%	10,1%	7,4%	6,9%	6,2%
PIB Nominal	4 536,4	4 842,5	5 233,7	5 663,3	6 139,4

IV. PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L'ANNEE 2007

Le programme de convergence en 2007 est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2007-2009 et est en cohérence avec la loi de finances 2007. Il traduit la volonté de l'Etat de porter le taux de croissance économique réelle à plus de 5%, tout en consolidant le cadre macroéconomique et en assurant la soutenabilité de la dette publique.

IV.1. Secteur réel et inflation

En 2007, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération.

Ainsi, **la croissance réelle du PIB est projetée en 2007 à 5,8%**, avec toujours l'hypothèse de maintien d'un niveau relativement élevé du prix des produits pétroliers, de redressement du secondaire et d'un bon comportement des secteurs primaire et tertiaire.

En 2007, le **secteur primaire** devrait progresser de 6,6%, essentiellement tiré par le sous-secteur agricole qui croîtrait de 9,6% à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. Ces politiques et stratégies recourent les objectifs des grandes orientations définies par le Gouvernement dans le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) et le Plan Retour Vers l'Agriculture (REVA). La mise en œuvre de ces programmes permettra de poursuivre le redressement de la production céréalière entamé en 2005 à la suite de la forte baisse observée en 2004.

Concernant le sous secteur de l'élevage, une croissance de 2,7% est prévue en 2007. L'objectif du Gouvernement dans ce sous secteur est d'améliorer la sécurité alimentaire par une augmentation significative de la production locale afin de relever la consommation de viande au-delà de son niveau actuel. La filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge. Pour ce qui est de la production laitière, la voie ciblée est l'insémination artificielle. Cette tendance positive devrait se poursuivre, en se renforçant au cours des prochaines années, du fait non seulement de l'impact des projets en cours, mais aussi de l'exécution de nouveaux projets (Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal

- PDMAS) et du renforcement des investissements en direction du secteur dans le cadre du Programme agricole.

Pour ce qui est des activités forestières et de la sylviculture, la politique du maintien des équilibres des écosystèmes sera poursuivie afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. A cet effet, ce sous secteur devrait croître de 1,3%, soit au même rythme que précédemment.

Au niveau du sous secteur de la pêche, il est prévu une croissance de 0,4% en raison notamment de la raréfaction des ressources halieutiques. La stratégie du gouvernement continuera de viser la satisfaction de la demande nationale, la gestion durable des ressources à travers les programmes de pause biologique, la restauration et la valorisation des ressources halieutiques et le développement de l'aquaculture.

S'agissant du secteur **secondaire**, l'ambition du Gouvernement est de relancer la croissance de l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs de production. La croissance du secteur est attendue à 6,1% en 2007 en raison de la bonne tenue du sous secteur des Bâtiments et Travaux Publics qui croîtrait de 12% grâce à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures routières notamment le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) et les travaux prévus dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

Le sous-secteur de l'énergie, qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance, continuera à subir les effets des hausses du prix du baril de pétrole mais devrait bénéficier des centrales électriques de Kounoune I et II et de Bel air. Il devrait croître de 5,7%.

Quant au **secteur tertiaire**, il croîtrait de 5,7% en 2007 en raison du dynamisme du sous secteur des Transports et Télécommunications dont la croissance est attendue à 10,3%. Le redressement du sous secteur des transports pourrait s'opérer avec la fin des travaux du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine et la reprise des ICS. Ainsi, le sous secteur devrait croître de 6,3% après les contre performances observées en 2006.

Les activités commerciales devraient progresser de 3,5% en 2007 grâce à un approvisionnement adéquat des marchés et le redressement de la production industrielle.

Les offres de services d'éducation et de santé devraient maintenir leur dynamisme, grâce, à l'augmentation du budget alloué à ces deux secteurs qui devrait passer à plus de 50% du budget global de fonctionnement, en 2007 et à l'effet sur toute l'année du complément du programme de recrutement. Elles progresseraient respectivement de 3,4% et 5%.

S'agissant des **emplois du PIB**, la consommation finale croîtrait moins vite que le PIB (5,6%) et resterait ferme représentant environ 92,1% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure brute de près de 7,9% du PIB.

Parallèlement, l'investissement maintiendrait sa dynamique en enregistrant un taux de croissance de 6,3%, grâce à la poursuite des travaux relatifs aux programmes d'infrastructures publiques et à la vigueur de la construction de logement par les ménages. Ainsi, le taux d'investissement est prévu à 23,3% du PIB en 2007.

Globalement, la demande intérieure augmenterait de 5,4% en termes réels.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, elle progresserait en 2007, de 5,2% en raison d'une hausse des exportations de biens et services (9,1%) plus importante que celle des importations de biens et services (6,5%).

Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté à 2,2% en 2007, traduisant les poussées inflationnistes liées à la hausse des cours du pétrole. Toutefois, la conduite d'une bonne politique monétaire et budgétaire permettrait de maintenir l'inflation en dessous du seuil communautaire de 3%.

IV.2. Finances publiques et dette

La gestion budgétaire en 2007 devrait se traduire par un bon niveau de recouvrement des recettes et une progression prudente des dépenses.

Les ressources budgétaires pour l'année 2007 sont arrêtées à 1042,7 milliards contre 960 milliards en 2006. Elles enregistrent ainsi une progression de 8,6% par rapport à l'année 2006, en valeur relative imputable essentiellement à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales.

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2007 s'élèvent à 1013,3 milliards contre 926,9 milliards lors de la gestion 2006, soit une hausse de 9,3%. **La pression fiscale s'établirait à 18,8% du PIB, soit largement au dessus de 17% retenu comme plancher communautaire.**

Les recettes non fiscales de l'année 2007 devraient s'établir à 29,4 milliards contre 33,1 milliards l'année précédente soit une baisse de 11,2% imputable essentiellement aux recettes sur les accords de pêche.

Les dépenses totales et prêts nets sont projetés à 1446,1 milliards contre 1331,8 en 2006, soit une hausse de 10,2%. Elles sont constituées des dépenses courantes dont le montant est fixé à 835,8 milliards et des dépenses d'équipement évaluées à 591,9 milliards.

Les dépenses de personnel pour l'année 2007 sont prévues à 326 milliards contre 284 milliards en 2006. Elles devraient ainsi connaître un accroissement de 42 milliards en valeur absolue et de 14,8% en valeur relative, par rapport à la gestion budgétaire 2006. Cet accroissement est essentiellement dû d'une part à la poursuite de la politique de valorisation de l'échelle de rémunération des fonctionnaires de l'Etat. **Le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales ressortirait à 32,2%, soit en dessous de 35% retenu comme plafond communautaire.**

Les autres dépenses courantes sont projetées à 478,6 milliards dont 13 milliards de dépenses sur ressources PPTTE et IADM contre 455,8 milliards l'année précédente. Elles progresseraient ainsi de 5% en variation relative.

Les dépenses en capital sont projetées à 591,9 milliards contre 519,3 milliards l'année passée, soit une progression de 14% en valeur relative.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont projetées à 385,1 milliards contre 323,4 milliards l'année précédente. Elles s'amélioreraient ainsi de 19,1% par rapport à 2006, soit un effort interne de 61,7 milliards. Les dépenses en capital sur ressources internes, financées sur ressources PPTTE sont attendues à 67,9 milliards. **Le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait 38%, soit largement au dessus du plafond communautaire fixé à 20% du PIB.**

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles s'établissent à 206,8 milliards contre 195,9 milliards en 2006, soit une amélioration de 5,6%.

Le déficit budgétaire global ressortirait à 311 milliards, soit 5,9% du PIB contre 5,5% en 2006. **Le solde budgétaire de base hors dépenses PPTTE et CTRS serait déficitaire de 1,2 milliard.**

S'agissant du **financement**, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs avec des taux concessionnels. Ainsi, le recours aux ressources extérieures nettes est projeté à 221,7 milliards en 2007 contre 141 milliards en 2006. Quant au **financement intérieur** net, il est projeté à 89,3 milliards. Le Gouvernement

continuera à s'adresser au marché financier de l'espace UEMOA par le biais de l'émission de titres publics, en contribuant ainsi à dynamiser le marché desdits titres.

Par ailleurs, le Sénégal n'accumulerait pas d'arriérés de paiements, intérieurs et extérieurs.

S'agissant de la dette publique, **le taux d'endettement total devrait passer en dessous de 15%**, suite à l'annulation la dette multilatérale.

IV.3. Balance des paiements

La balance des paiements afficherait un solde global excédentaire de 55 milliards contre 136,9 milliards en 2006, soit en retrait de 81,9 milliards. Cette évolution est essentiellement imputable au repli de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

Le déficit du compte courant devrait s'établir à 419,5 milliards soit 8% du PIB en 2007 contre 425,2 milliards en 2006. Cette évolution du compte courant serait liée à celle de la balance commerciale et des transferts courants. Hors transferts officiels, **le déficit courant s'établirait à 9,2% du PIB, soit au dessus du seuil de 5% retenu comme plafond communautaire.**

Le déficit commercial s'établirait à 822,4 milliards en 2007 contre 824,5 milliards en 2006, soit une légère amélioration de 2,1 milliards consécutive à une hausse des importations (143,3 milliards) moins importante que celle des exportations (145,4 milliards).

Le solde excédentaire de la balance des services et revenus s'établirait à 49,8 milliards en 2007 contre 69,7 milliards en 2006, soit une baisse de 19,9 milliards imputable essentiellement aux revenus nets.

Les transferts courants passeraient de 484,2 milliards en 2006 à 495,1 milliards en 2007 soit une hausse de 10,9 milliards imputable aux transferts privés.

S'agissant du compte de capital et d'opérations financières, il se situerait globalement 474,5 milliards en 2007 contre 562,2 milliards en 2006, soit un repli de 87,7 milliards lié aux ressources importantes reçues au titre de l'IADM en 2006.

IV.4. Situation monétaire

La situation monétaire en 2007 devrait se caractériser par un renforcement de 6,9% des avoirs extérieurs nets, une hausse de 7,7 % du crédit intérieur et une progression de 7,9 % de la masse monétaire.

La position extérieure nette des institutions monétaires ressortirait en effet en amélioration de 55 milliards passant de 796,5 milliards en décembre 2006 à 851,5 milliards en décembre 2007 du fait essentiellement de la Banque Centrale.

Le crédit intérieur, quant à lui, s'établirait à 1162,7 milliards en décembre 2007 contre 1079,8 milliards en décembre 2006 soit une hausse de 82,8 milliards imputable à l'accroissement des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement est projetée en hausse de 20,2 milliards et devrait passer de -47,6 milliards en décembre 2006 à 27,4 milliards à fin décembre 2007.

L'encours des crédits à l'économie croîtrait de 5,6%, passant de 1127,4 milliards en décembre 2006 à 1190,1 milliards en décembre 2007.

La masse monétaire progresserait pour sa part de 137,8 milliards en 2007, passant de 1738,2 milliards en décembre 2006 à 1876,1 milliards en décembre 2007. Cette progression de la liquidité globale profiterait notamment aux dépôts constitués auprès des banques et des CCP par les particuliers et entreprises privées (+97,4 milliards) et dans une moindre mesure à la circulation fiduciaire (+40,4 milliard).

Globalement, la situation monétaire du Sénégal serait marquée en 2007 par un ralentissement du rythme d'amélioration de la position extérieure nette et la progression du crédit intérieur.

ANNEXES

ANNEXE I : LES POLITIQUES SECTORIELLES

Pour accompagner les politiques macro-économiques mises en place, le Gouvernement définit et met en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes nécessaires, conformément aux orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté qui constitue le cadre de référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales.

Au niveau **du secteur primaire**, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) élaborée en 2004, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et traduit la volonté du gouvernement de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique.

Les axes stratégiques de la politique de développement agro-sylvo-pastoral portent notamment sur : (i) la réforme foncière ; (ii) la diversification des productions agricoles et la régulation des marchés ; (iii) la sylviculture et les aménagements forestiers ; (iv) la maîtrise de l'eau et (v) le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles, des organisations de la société civile, des collectivités locales et des services de l'Etat.

La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) constitue une base pour la conception et la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS), le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) et le Plan REVA.

Le Plan REVA qui s'inscrit dans le cadre du développement agricole durable vise à créer une dynamique nationale de retour massif et soutenu des populations, toutes catégories confondues, vers la terre afin de faire des métiers de l'agriculture le soubassement de l'économie nationale et le moteur du développement du pays. Il s'articule autour de la mise en œuvre de pôles d'émergence intégrés et de la promotion de l'initiative privée dans le secteur agro-industriel (agriculture, élevage, sylviculture, pisciculture, aquaculture etc.). Cette mise en œuvre repose notamment sur son appropriation par les populations, la maîtrise de l'eau, l'utilisation des techniques modernes, le renforcement des capacités des acteurs et l'implication des chercheurs pour l'amélioration des rendements. Pour accompagner le projet, il est créé une Agence nationale de gestion et de mise en œuvre du plan REVA.

Dans le **sous secteur agricole**, l'Etat continuera de mettre en œuvre la Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide (LPDFA) qui vise notamment à améliorer la compétitivité de la filière arachide à travers l'assainissement du cadre légal et réglementaire, la restauration de la base productive de la filière, la mise en place d'un système de financement approprié et la poursuite des programmes de culture (maïs, niébé, manioc, sésame etc.).

Par ailleurs, le développement de l'agriculture irriguée sera consolidé, avec l'accroissement des périmètres irrigués et la promotion des technologies modernes.

Du fait de son caractère extensif, **l'élevage** sénégalais possède une marge d'amélioration assez significative. Les axes d'intervention de la politique de développement de l'élevage tournent autour de : (i) la mise aux normes des abattoirs et l'assainissement des circuits de transformation et de distribution des produits animaux ; (ii) l'appui à la modernisation du sous-secteur par la promotion de la création de fermes privées modernes et de l'insémination artificielle ; (iii) la lutte contre les épizooties et le renforcement du Système National de Surveillance Epidémiologique (SNSE) et (iv) la sécurité alimentaire du bétail.

Le développement de la filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge en raison de sa croissance rapide et de l'amélioration des conditions du marché pour les acteurs évoluant dans ce secteur. Des efforts seront également consentis pour le développement de l'aviculture traditionnelle, grâce notamment à l'amélioration génétique des races locales. L'augmentation de la production de viande se fera aussi par le développement des espèces à cycle court (petits ruminants et volaille locale). Pour ce qui est de la production laitière, la voie ciblée est l'insémination artificielle, par le volet élevage du Programme Agricole qui sera poursuivie dans le cadre du PAPEL. Les objectifs visent à : (i) faire passer la consommation annuelle moyenne de 33 litres à près de 40 litres par habitant à moyen terme ; (ii) réorienter la demande laitière vers la production locale afin de réduire la facture laitière.

Le développement de **l'hydraulique rurale** assure une production agricole sécurisée et favorise la prolongation des activités agricoles tout au long de l'année. Les stratégies élaborées dans ce domaine **en vue de la maîtrise de l'eau**, ambitionnent de libérer, à moyen terme le sous-secteur agricole des aléas climatiques et de sécuriser les productions par une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des

ressources en eau. A cet effet, les différents projets visent : (i) le renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; (ii) la promotion et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) le renforcement et la généralisation de la politique de branchements sociaux ; (iv) la construction de forages motorisés ; (v) la réhabilitation et le ponçage des puits modernes en milieu rural et (vi) la réhabilitation de forages et la réalisation d'ouvrages de stockage.

Par ailleurs, le stockage des eaux de pluie, dont l'expérience est déjà concluante dans certaines localités, avec notamment la construction de bassins de rétention, sera renforcé et étendu à l'ensemble du territoire national.

L'objectif majeur de la politique du Gouvernement en matière d'**hydraulique urbaine et d'assainissement** reste la garantie de l'accès à l'eau potable et l'assainissement pour les populations notamment les plus démunies, la gestion cohérente de la demande en eau et la protection de l'environnement. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain devrait largement dépasser 80% en 2007 grâce à des investissements massifs dans le secteur.

Pour ce qui est de **la gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, la politique du Gouvernement cherchera à maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. A cet effet, les différentes lignes d'actions visent à: (i) atténuer la pression démographique sur l'environnement ; (ii) améliorer les systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets; (iii) sensibiliser et impliquer les populations locales sur la gestion durable des ressources naturelles ; (v) promouvoir des unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers ; (vi) sauvegarder l'environnement côtier et maritime ; (vii) lutter contre les pollutions maritimes fluviales et industrielles à travers notamment la promotion des actions de traitement et de recyclage des déchets ainsi que la valorisation de plantes sauvages et (viii) vulgariser et appliquer des textes sur l'environnement.

S'agissant de la gestion des **ressources maritimes**, la stratégie continuera de viser la satisfaction de la demande nationale, la gestion durable, la restauration et la valorisation des ressources halieutiques ainsi que la promotion de la qualification des professionnels du secteur. A cet égard, les différentes actions entreprises poursuivront : (i) le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ; (ii) la promotion du débarquement, de la distribution des produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) l'aménagement des quais de pêche et la sensibilisation pour une utilisation

rationnelle et responsable des ressources halieutiques à travers notamment l'acquisition de matériel de contrôle et de surveillance, l'implication des organes de concertation et de cogestion ; (iv) la promotion des mesures de sécurité pour les pêcheurs avec l'approvisionnement du marché en gilets de sauvetage ; (v) la lutte contre la pollution des eaux marines et continentales ; (vi) la réduction des pertes post-capture au débarquement par le renforcement des infrastructures de conservation, de transport et de commercialisation ; (vii) l'appui à la transformation artisanale et (viii) la formation des professionnels de la pêche artisanale.

Pour le **secteur secondaire**, la stratégie du Gouvernement a pour ambition de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs. A cet effet, une attention particulière est portée au sous-secteur de **l'énergie** qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance. Pour accroître les capacités de production énergétique et réduire la dépendance du pays vis-à-vis du pétrole, le gouvernement soutiendra la SENELEC pour la réalisation de centrales à vapeur fonctionnant au charbon d'ici 2010 et la mise en œuvre des projets d'aménagement hydroélectriques au plan sous régional notamment dans le cadre de l'OMVS, de l'OMVG et avec la République de Guinée (projet hydroélectrique de Swapeti). Le gouvernement entend également mettre en place un dispositif de sécurisation des importations de produits pétroliers à travers la création d'un fonds de sécurisation. Par ailleurs, le Gouvernement s'appuiera sur l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) pour faire passer le taux d'électrification rurale à plus de 15%.

S'agissant particulièrement du **secteur industriel**, les orientations du Gouvernement visent à renforcer le dialogue avec le secteur privé, dans le cadre du partenariat-public-privé, en vue de lever les entraves à l'amélioration de l'environnement des affaires.

Le renforcement des capacités du secteur privé tel que préconisé par la Stratégie de Développement dudit secteur s'effectuera à travers : (i) l'intensification de l'ajustement interne des entreprises afin de mettre en adéquation les aptitudes et comportements des chefs d'entreprises aux règles universelles ; (ii) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des organisations patronales ; (iii) la redynamisation des chambres de commerce constituant l'interface entre le secteur public et privé et (iv) la rationalisation et le renforcement du dispositif d'appui au secteur privé.

Les organisations patronales et professionnelles seront incitées à se réapproprier les missions de la chambre de commerce qui devrait recentrer ses activités vers l'information des entreprises et des groupements professionnels, la formation, l'appui à la création d'entreprise et l'appui de certaines structures d'appui aux entreprises telles que le centre d'arbitrage, la commission de classement et de qualification des entreprises, le centre de formalités, etc.

Le gouvernement contribuera à l'amélioration de la compétitivité des entreprises grâce au programme de mise à niveau des entreprises, en vue de mieux préparer leur insertion dans le contexte nouveau des Accords de Partenariat Economique (APE).

Le gouvernement poursuivra également les vastes programmes d'investissement dans les infrastructures notamment le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine qui vise à désengorger la ville de Dakar. Aussi, la mise en œuvre de la plateforme de Diamniadio, grâce à l'éligibilité en 2005 et 2006 au Millenium Challenge Account (MCA), permettra de mettre à la disposition des investisseurs privés un foncier aménagé et sécurisé. Ce projet comprend non seulement la réalisation à Diamniadio, d'une plateforme destinée à accueillir de nouvelles activités industrielles et commerciales ou la délocalisation d'activités industrielles et commerciales existantes pour leur assurer de meilleures opportunités de développement mais aussi, la mise en place d'un cadre propice à la réalisation d'équipements marchands (port sec, gare des gros porteurs, marché d'intérêt national, gare urbaine et interurbaine etc.).

Pour ce qui est du secteur de **l'artisanat**, les objectifs visés concernent l'amélioration de la qualité des produits et services offerts, la pérennisation des actions de formation des artisans, de leur encadrement et le renforcement des infrastructures de soutien au monde rural. Les principales lignes d'action portent sur : (i) la construction et l'équipement de centres de distribution décentralisés avec comme résultat de meilleures conditions d'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat ; (ii) la création de circuits de distribution ramifiés à partir des villages ; (iii) la réhabilitation et la modernisation des centres de formation ; (iv) le développement de programmes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en milieu artisanal ; (v) l'élévation du niveau d'instruction des artisans par l'alphabétisation, et (vi) la démultiplication des centres de formation et leur ouverture aux corps de métier porteur.

En ce qui concerne les **PME/PMI**, il s'agira surtout de : (i) appuyer et accompagner les PME dans leur développement à travers l'organisation et la facilitation

de l'accès au services de conseils, la stimulation de l'initiative entrepreneuriale; (ii) renforcer les performances des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) par la mise en place d'un système de financement adapté aux besoins de l'entreprise, la création d'un fonds d'appui pour les secteurs porteurs, le développement de nouveaux produits, la coordination des sources de financement non bancaire existantes et la poursuite du renforcement des capacités de financement des mutuelles de crédit et d'épargne et la mise en place d'un fonds de refinancement pour les institutions de la micro finance ; (iii) insérer progressivement le secteur informel dans l'économie moderne en vue de la densification du tissu des PME par les Micros et Petites Entreprises (MPE) et (iv) mettre en place un dispositif de sauvetage des entreprises en difficulté.

Pour faciliter le financement des PME et de l'économie, l'Etat accompagnera le développement de la micro finance et envisage le renforcement de la capitalisation des banques commerciales et la mise en place avec l'appui des partenaires extérieurs d'une facilité de financement destinée à pallier l'insuffisance de ressources longues au niveau des banques. En vue de l'amélioration de l'accès au crédit, l'Etat envisage également de contribuer à la rationalisation des fonds de garantie et des mécanismes de bonification d'intérêt et à apporter un appui technique, financier et institutionnel à l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés (ONECA) pour l'établissement d'Etats financiers certifiés. Aussi, envisage-t-il la révision de la taxation des services financiers.

S'agissant du sous-secteur des **mines**, le nouveau Code minier adopté en 2004 dote le Sénégal d'une législation moderne et conforme à l'orientation générale du droit minier de l'UEMOA. Le code participe de la volonté des autorités de relancer le secteur minier. Il prévoit des innovations majeures aptes à drainer vers le Sénégal les flux d'investissement minier nécessaires au développement des activités d'exploration et d'exploitation des importantes ressources minières.

Les dispositions de ce nouveau code faciliteront la mise en œuvre des stratégies destinées à : (i) favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles par une meilleure maîtrise du potentiel ; (ii) concevoir une législation minière suffisamment attractive et promouvoir une politique minière favorisant un développement durable et (iii) contribuer à la diversification des sources de revenus des populations par la recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, en raison de la priorité accordée aux infrastructures dans le renforcement des capacités de production, le Gouvernement a

engagé des actions fermes dans le domaine du transport afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, notamment à Dakar. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les échanges interurbains par la mise en œuvre d'un vaste programme de construction, d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures de transport (routières, portières, ferroviaires et aéroportuaires). Le Gouvernement mettra également en œuvre une politique de redynamisation du sous secteur des transports à travers les objectifs suivants : (i) développer les infrastructures (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires) tout en améliorant la sécurité et la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de la mobilité urbaine ; (ii) assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation, un meilleur cadre institutionnel et réglementaire et une formation adéquate; (iii) améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural; (iv) mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural et (v) désenclaver les zones rurales.

Concernant le sous-secteur des **télécommunications**, le gouvernement entend relever les défis du 21ème siècle en matière de télécommunications et résorber la fracture numérique en arrimant le Sénégal à la société de l'information. Il souhaite en outre renforcer, sa position de pôle d'excellence dans le secteur des télécommunications et de carrefour préférentiel pour le développement de services de télécommunication dans la sous-région. Le Gouvernement ambitionne également d'accélérer le développement des télé-services et l'offre de services en milieux urbain et rural. A cet effet, le parc téléphonique sera porté à plus de trois millions en 2008. A cet horizon, plus de 9500 villages seront raccordés et la totalité des 14200 villages centres le seront d'ici 2010 et l'accès à internet haut débit sera étendu à l'ensemble du territoire national.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les axes de la nouvelle stratégie sont: (i) le renforcement du dispositif institutionnel en s'assurant d'une répartition claire des missions liées à la réglementation et à la régulation; (ii) une régulation sectorielle efficace dans un environnement réglementaire stabilisé par l'Etat et (iii) l'ouverture de l'ensemble des segments des marchés des télécommunications à la concurrence.

Pour ce qui est du **commerce**, la stratégie visée est de mieux tirer profit des opportunités commerciales attendues de l'AGOA, des Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, des initiatives commerciales destinées aux pays moins avancés et de notre appartenance aux unions sous régionales. Au niveau intérieur,

le Gouvernement accordera une importance au contrôle de la qualité des produits et au respect des règles de la libre concurrence.

Dans le domaine **du tourisme**, l'objectif principal poursuivi, conformément aux axes stratégiques du DSRP et à la lettre de politique sectorielle, est la sauvegarde et la valorisation du potentiel touristique national aux fins d'en tirer le maximum de profits. Les stratégies y afférentes sont relatives à : (i) une meilleure connaissance du potentiel et la réalisation d'investissements structurants ; (ii) une meilleure prise en charge des initiatives locales ; (iii) une mise en place d'un cadre incitatif aux investissements ; (iv) une intensification des activités liées à la promotion du tourisme de luxe ; (v) un développement du tourisme de masse et du tourisme haut de gamme et (vi) un assainissement de l'environnement touristique.

Au niveau de la **politique éducative**, les priorités du Gouvernement sont axées sur les activités développées dans le cadre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui permettront de satisfaire aux exigences de la scolarisation universelle conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire et de lutte contre la pauvreté. A cet égard, l'enseignement élémentaire sera prioritaire.

L'amélioration de la qualité et le processus de décentralisation et de déconcentration constitueront des dominantes majeures des stratégies de développement du secteur.

La formation professionnelle et technique bénéficiera d'une attention particulière aux fins de mettre sur le marché du travail une main d'œuvre qualifiée en réponse aux besoins du secteur productif et de l'économie.

Pour **le développement intégré de la petite enfance**, le Gouvernement compte : (i) s'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté; (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants; (iii) favoriser la coopération avec les institutions; (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) apporter une importance de premier plan aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux, les enfants orphelins du SIDA, etc. La politique d'encadrement des enfants sera poursuivie et le programme de construction de cases des tout-petits sera renforcé puis généralisé.

S'agissant de façon plus générale des **groupes vulnérables**, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du programme sésame de prise en charge totale des

soins de santé des personnes âgées ainsi que la gratuité des médicaments anti rétroviraux pour les personnes séropositives. Dans le cadre de l'équité et de l'égalité des genres, le projet d'alignement de la fiscalité sur les salaires des femmes à celle des hommes est en cours de finalisation. Aussi, le Gouvernement compte appliquer le décret adopté en 2006, relatif à la prise en charge par les femmes de leurs enfants et de leur conjoint. Des mesures plus vigoureuses seront également prises pour la protection des groupes vulnérables, notamment des enfants.

Dans le domaine de la **santé**, le Gouvernement poursuivra la politique de prévention des risques sanitaires et de renforcement des programmes de lutte contre les maladies transmissibles. Il s'agira ainsi de disposer d'un système de soins de santé répondant aux besoins. A cet effet, les stratégies envisagées sont relatives à : (i) l'accélération du processus de l'offre de services de base communautaires particulièrement en milieu rural par la création et le renforcement des centres de santé communautaire, la formation des agents de ces services ainsi que le renforcement des fonds d'appui aux mutuelles de santé ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé par la construction de structures de santé, l'appui logistique à l'évacuation sanitaire des zones pauvres et l'acquisition d'équipements et de médicaments sociaux ; (iii) le développement des ressources humaines avec notamment le recrutement et la mise en place de personnel médical ; (iv) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène, l'assainissement et la poursuite du programme Information Education Communication (IEC) ; (v) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique particulièrement dans le domaine de la prévention du VIH/SIDA et du paludisme ; (vi) le renforcement des mesures de lutte contre les MST/SIDA en mettant l'accent sur les zones à haut risque ; (vii) l'accroissement des performances des programmes de Santé de la Reproduction (SR) pour lutter contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile en généralisant les consultations prénatales et les programmes de vaccination ; (viii) le développement chez les populations des attitudes et comportements de préventions des maladies et enfin (ix) la gestion des déchets hospitaliers.

Au plan **de la culture**, le Gouvernement poursuivra : (i) la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel; (ii) la mise en place d'un environnement juridique et économique favorable au développement et à la création d'entreprises culturelles ; (iv) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture ; (v) l'appui aux institutions de développement culturel et la création de mutuelles pour la promotion de la

culture. L'ensemble de ces objectifs seront intégrés dans le Programme National de Développement de la Culture (PNDC) en cours de formulation. Les axes principaux du PNDC sont la décentralisation de l'axe culturel, le renforcement des capacités des acteurs et la défense de la diversité culturelle.

Pour ce qui est du **sport**, la politique de développement visera à : (i) harmoniser et rendre efficaces les interventions des acteurs ; (ii) créer et mettre en œuvre un environnement juridique et institutionnel ; (iii) promouvoir la modernisation du sport de base et d'élite et la culture de l'excellence par l'amélioration des installations sportives ; (iv) revaloriser la formation et l'encadrement à la mesure des objectifs de performance ; (v) développer les ressources humaines ; (vi) renforcer la participation du pays aux compétitions internationales ; (vii) promouvoir des sources novatrices de financement ; (viii) promouvoir l'hygiène et la santé par les activités physiques et sportives ; (ix) accroître la praticabilité des activités physiques et sportives chez les groupes vulnérables à travers le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ainsi qu'aux handicapés et (x) implanter des filières qualifiantes chez les jeunes et les adolescents sportifs et développer les systèmes Sports-Etudes.

En matière **d'Urbanisme et d'Habitat**, les objectifs poursuivis reposent essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats en produisant des logements décents. Les différentes lignes d'action concernent : (i) l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains ; (ii) la mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables singulièrement dans le contexte de mise en œuvre du plan Jaxaay et (iii) l'adoption et l'application du nouveau Code de la construction.

Le Gouvernement accorde à la **Sécurité des biens et des personnes** une priorité absolue. A cet égard, les services de sécurité seront dotés d'un meilleur équipement, couvriront tout le territoire national et leurs conditions de travail seront améliorées. Afin de développer la police de proximité, le Gouvernement s'attellera à l'implantation et la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. La politique de renforcement des capacités et de dotation des policiers en moyens logistiques adaptés sera poursuivie. Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré par le développement d'une politique de prévention et le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et accidents ainsi que l'intensification des mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue.

S'agissant de **l'emploi** qui joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités à Haute Intensité de Main d'Oeuvre ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi ; (vi) l'amélioration de la santé et des conditions de vie des travailleurs.

La Politique Nationale de l'Emploi (PNE), se fixe comme objectif global la réalisation à long terme du plein emploi et, à court et moyen termes, la réduction du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion.

Pour ce qui est de la **gouvernance économique, judiciaire et locale**, le Gouvernement entend renforcer la lutte contre la corruption et contre toutes les formes de blanchiment qui créent des frictions dans l'économie, parce qu'elles sapent les règles de compétitivité. A cet égard, les moyens de la Commission Nationale de lutte contre la corruption, la non transparence et la concussion ainsi que ceux de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) seront renforcés.

Dans le domaine de l'accès à l'information, qui constitue un critère important de bonne gouvernance, le Gouvernement a déjà mis en place l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), qui recensera l'ensemble des structures du système statistique national. Les activités de celle-ci devraient se rapprocher des standards internationaux au terme de la mise en œuvre des orientations déclinées par le schéma directeur statistique.

Au niveau de la justice, le Gouvernement entend accroître sensiblement les ressources destinées au système judiciaire de manière à : (i) améliorer le fonctionnement du greffe ; (ii) instaurer un guichet unique au niveau du tribunal et créer des chambres spécialisées en matière commerciale, financière et bancaire afin de simplifier et d'accélérer les procédures de réalisation des garanties et enfin (iii) accroître le nombre de magistrats formés en matière économique et financière et assurer un traitement régulier des dossiers judiciaires.

Dans le cadre de l'amélioration de la décentralisation et de la gouvernance locale, le Gouvernement poursuivra les actions et réformes en cours, pour : (i) améliorer le cadre institutionnel et renforcer les capacités des collectivités locales; (iii) accroître les

ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières relatives aux collectivités locales en vue d'assurer le financement des infrastructures et des équipements. A cet égard, les actions porteront sur le renforcement de l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification, l'augmentation progressive des transferts financiers de l'Etat (FECL, FDD, etc.) et la poursuite de la décentralisation du Budget consolidé d'Investissement (BCI). Des mesures sont à l'étude en ce qui concerne le système de la fiscalité locale en vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour le financement d'investissements publics locaux. Pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales, le Gouvernement s'appuiera sur le Programme National de Développement Local (PNDL).